

STRASBOURG

Il viole son beau-fils : neuf ans de prison

Un homme de 38 ans a été condamné vendredi à neuf ans d'emprisonnement criminel. Il a été reconnu coupable de viols incestueux sur son beau-fils. Les faits se sont déroulés entre avril 2008 et janvier 2009. Alors marié, il gardait le fils de sa femme à Strasbourg pendant qu'elle se trouvait en formation en Auvergne. Il a forcément le garçon, âgé de sept ans, à lui pratiquer des fellations jus-

qu'à éjaculation intrabuccale. Le couple a divorcé en février 2010, sans que le garçon n'évoque les agressions sexuelles qu'il avait subies. Il a tout raconté fin 2016, après avoir croisé par hasard son ex-beau-père. Le mis en cause a toujours nié. Le ministère public avait requis une peine de dix ans de prison. Le condamné est inscrit au fichier judiciaire des auteurs d'agression sexuelle.

RELIGION

Haine antireligieuse : des parlementaires enquêtent



Ludovic Mendes, député de Moselle, et Isabelle Florennes, députée des Hauts-de-Seine, à l'hôtel du préfet.

Photo DNA/Laurent REA

Deux députés de la majorité ont fait halte à Strasbourg, terre de mission parlementaire sur les actes antireligieux. Ils poursuivront leur tournée express à Lyon, Sarcelles, Nantes et Toulon.

Mille-quatre-cents actes antisémites ont été enregistrés en France en 2021, de la profanation de cimetières juifs, en général en pleine nuit dans des lieux sans vidéosurveillance. Résultat : « Les gens disent « On n'a rien vu, rien entendu », rappelle Ludovic Mendes. A l'exception des jeunes vandales de Sarre-Union, la plupart des profanateurs courrent toujours.

Face à ce phénomène, la Collectivité européenne d'Alsace chapeaute le réseau des « veilleurs de mémoire » au chevet des 67 cimetières juifs alsaciens.

Les malentendus sur la loi de 1905

Sans doute faudrait-il y ajouter la récente profanation du carré musulman du cimetière de Mulhouse. Mais les deux députés reconnaissent n'avoir aucune donnée chiffrée sur l'Alsace. Au moins savent-ils qu'ils se trouvent en territoire concordataire, une exception au régime de laïcité. Le député (Modem) Sylvain Waserman s'est ainsi fait taxer d'"antirépublicain" par ses pairs en organisant « une table ronde » à l'Assemblée nationale avec un imam, un rabbin, un pasteur et un curé du quartier de la Meinau à Strasbourg.

La loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État n'interdit pourtant pas l'expression de sa foi en public, rappellent les deux députés.

Ce malentendu a ressurgi lors du vote de la loi sur le séparatisme, « certains demandant que le culte musulman soit plus discret dans l'espace public ».

Autre axe de la mission : la haine en ligne. « Si un polémiste peut dire ce qu'il veut sur un plateau télé, on ne doit pas s'étonner que cela se reflète dans la rue et les réseaux sociaux. »

Catherine PIETTRE

ALLEMAGNE

Deux policiers abattus : deux suspects interpellés

Deux policiers ont été tués dans la nuit de dimanche à lundi lors d'un contrôle routier dans la région de Kusel, dans l'ouest de l'Allemagne, à une centaine de kilomètres de Wissembourg. Un homme de 38 ans et un autre de 32 ans ont été interpellés durant l'après-midi.

Deux suspects ont été interpellés. Un des suspects est un homme de 38 ans, visé par un avis de recherche de la police. Son identification était intervenue rapidement, juste après le meurtre des deux policiers, a indiqué un porte-parole de la police à l'AFP.

Un autre suspect, âgé de 32 ans, a également été arrêté sans opposer de résistance, selon les services d'enquête, alors qu'il se trouvait en compagnie du suspect principal. Ils ont tous les deux été arrêtés par des forces d'intervention spéciales à Sulzbach, dans le Land de Sarre, à une dizaine de kilomètres de Sarrebruck.

Une vaste opération de recherches avait été déclenchée lundi matin. Les deux suspects étaient recherchés après le meurtre (dont le mobile reste à déterminer) de



Le tueur présumé des deux policiers a été interpellé à Sulzbach, dans le Land de Sarre, à quelques kilomètres de Sarrebruck.

Photo DPA/Thomas FREY

deux policiers allemands, tués par balles lors d'un contrôle routier, dans la nuit de dimanche à lundi, vers Kusel. Cette ville est située non loin de Kaiserslautern, dans le Land de Rhénanie-Palatinat, dans l'ouest de l'Allemagne, au nord-ouest de Wissembourg.

Interrogé par le quotidien allemand Bild, Christian Erfort, porte-parole de la police locale a ainsi expliqué : « Les collègues ont

annoncé à la radio qu'ils contrôlaient un véhicule transportant du gibier mort dans le coffre. Peu de temps après, ils ont signalé que des coups de feu avaient été tirés. » Le principal suspect arrêté est déjà connu des services de police. Selon une source de sécurité citée par l'agence DPA, il aurait déjà par le passé pris la fuite après un accident et n'avait plus de permis de port d'armes valable depuis 2020.

Les victimes sont un homme et une femme, âgés respectivement de 28 et 24 ans. La jeune policière, qui était encore à l'école de police, était en stage.

Des victimes [un homme et une femme] âgées de 24 et 28 ans

Leur décès a suscité une vague d'émotion à travers l'Allemagne. Réagissant à l'annonce du drame, la ministre fédérale de l'Intérieur Nancy Faeser a déclaré hier lundi : « Quels qu'en soient les motifs, ces faits font penser à une exécution, et ils montrent que les policiers et les policières risquent chaque jour leur vie pour notre sécurité. » De son côté, la ministre-présidente du Land de Rhénanie-Palatinat, Malu Dreyer, s'est dite « profondément choquée ».

Le suspect de 38 ans est originaire de Spiesen-Elversberg, dans le district de Neunkirchen, en Sarre, ont indiqué la police et le parquet de Kaiserslautern, lundi après-midi. Selon le journal allemand Der Spiegel, il gère un commerce de gibier à Neunkirchen. Pendant les recherches, la police avait invité la population à ne pas prendre d'auto-stoppeurs.

RÉGION FRONTALIÈRE

Il était son sous-officier, son amant et son harceleur

Entre le début 2019 et l'été 2020, dans une unité de la région frontalière, un gendarme et une recrue féminine ont eu une liaison chaotique alors que lui était sous-officier et avait vingt ans de plus. Radié depuis des effectifs, l'ex-militaire a été condamné à six mois avec sursis par le tribunal de Mulhouse.

De grande taille, le prévenu régarde droit devant lui au tribunal de Mulhouse lorsqu'il raconte au président de l'audience André Schmidt et ses assesseurs combien sa vie a été abîmée depuis cette affaire. Sous-officier au parcours sans tache, il a été radié de la gendarmerie, vif pour l'heure séparé de son épouse et ses deux enfants, et tenté bien que mal de retrouver un travail stable. Tout a été balayé, constate-t-il, par cette folle passion qu'il entretenait avec cette jeune recrue féminine, très peu de temps

après l'arrivée de cette dernière au sein de l'unité des environs de Saint-Louis, début 2019.

Des « messages plus ou moins graveleux »

Quand il reconnaît avoir été dur avec elle, c'est parce qu'elle n'était pas, selon lui et ses pairs, « un élément fiable », elle dont le contrat de gendarme adjoint volontaire n'a finalement pas été reconduit alors qu'il était, non seulement son supérieur hiérarchique, mais également son tuteur. Lorsqu'il concède à ses mots outranciers, c'est en raison du caractère qui décrift « volage » de la jeune femme, ce qui, très précisément, lui aurait « fait perdre pied ». « Si on jugeait l'élegance de mon client, je serais resté assis », admet d'ailleurs son avocat marcellais, M^e Jean Boudot, qui tente durant sa plaidoirie d'affacer ce cliché « du pervers narcissique et de l'oie blanche », dont il craint la carrière ...

sur la nature des rapports qu'il envisageait d'entretenir avec la recrue dès le premier regard, le dossier d'instruction comportant de quoi passerablement ternir l'image romantique que souhaitait construire la défense... Tour à tour, l'avocat de la victime et le parquet enfonce le clou, détaillant des « humiliations professionnelles », une « violence psychologique » et une « profusion de messages plus ou moins graveleux » à même de caractériser le harcèlement sexuel pour lequel le prévenu est convoqué. Une procédure enclenchée par frustration, estime pourtant son avocat.

« Vous avez failli en tant que gendarme, citoyen et mari », tranche la procureure, qui requiert huit mois de prison avec sursis. Le prévenu en écope finalement de six, assortis d'un sursis simple de cinq ans, durée de son inéligibilité. Il doit également indemniser la victime à hauteur de 5 000 €.

Nicolas LEHR

WINTZENHEIM

Il s'évade par la fenêtre de la gendarmerie

Cinq jours après sa sortie de détention, un multirécidiviste a sévi ce week-end, puis a sauté par la fenêtre de la gendarmerie de Wintzenheim, mais a aussitôt été repris. Il a été jugé ce lundi par le tribunal de Colmar.

A 31 ans, il avait déjà été condamné 31 fois, dont 21 pour vol. C'est d'ailleurs pour ce type de fait qu'il avait écopé, en janvier 2021, de deux ans d'emprisonnement. Après un an derrière les barreaux, il a bénéficié d'un aménagement de peine en étant placé à l'extérieur, à Strasbourg, en vue de sa réinsertion.

Fenêtre de la brigade de Wintzenheim. Immédiatement alertés, les militaires l'ont arrêté quelques mètres plus loin. « Je devais être rentré pour 19 h au foyer de Strasbourg et je ne voulais pas être en retard », a balbutié le natif de Saint-Louis, jugé ce lundi en comparution immédiate par le tribunal de Colmar.

28 mois de prison ferme

Clamant son innocence pour l'ensemble des faits reprochés, le prévenu n'a pas pu expliquer pourquoi les deux téléphones dérobés à Turckheim ont été retrouvés rue du 2-Février, à Wintzenheim, dans une haie proche de l'endroit où il avait été ratrépé, une demi-heure

après le vol. « Qu'est-ce que ça aurait coûté de faire réaliser un relevé d'empreintes afin de les comparer ? », a ainsi plaidé M^e Frédéric Kessler pour la défense.

Regrettant que le prévenu « n'assume pas », la procureure adjointe Agnès Robine a souligné que le juge d'application des peines lui avait fait confiance, que « le faiseau d'indices est largement suffisant » et que ce multirécidiviste encourt 13 ans de prison. Le parquet a requis trente mois ferme.

Pour évasion, vol et tentative, Sohiane Hamraoui a été condamné à un total de vingt-huit mois d'emprisonnement ferme, à purger immédiatement.

Jean-Frédéric SURDY

TTE-LO1 04